

a prêté l'argent nécessaire à l'agrandissement de la majorité des entreprises agricoles est partie à un nombre de saisies proportionnellement beaucoup plus grand.

Mais même les agriculteurs qui ont perdu leur terre par suite de forclusions de la Société du crédit agricole admettent très volontiers que la Société leur a fourni toutes les occasions possibles d'exposer leur point de vue, surtout lorsqu'ils songent à la façon d'agir des sociétés plus classiques de fiduciaire et d'hypothèques.

Je fais miennes les louanges du député de Bruce (M. Whicher) à l'adresse des fonctionnaires de la Société du crédit agricole, qui se sont occupés des divers problèmes d'arriérés et des intéressés avec beaucoup de compréhension. J'ai écrit plusieurs fois au président de la Société du crédit agricole, comme à plusieurs de ses représentants et fonctionnaires, qui ont mis tout en œuvre, d'après moi, pour aider ces gens. Je leur transmets la reconnaissance de ceux qui doivent à la souplesse de l'administration de cette société la prise en considération de tous les facteurs.

On signale dans l'article d'autres exemples bien précis. Voici:

Ralph Ressler, qui avait grandi dans une ferme de la région, renonça à l'agriculture au cours des années 50 pour aller travailler à la ville.

Il souhaiterait maintenant y être resté, bien que sa situation financière soit meilleure que celle de plusieurs de ses voisins.

«Il y a une douzaine d'années, j'avais un bon emploi et je ne devais rien à personne, mais le gouvernement nous a dit de cultiver du blé et j'ai suivi son conseil. J'ai emprunté \$30,000, acheté quelques machines agricoles, de nouvelles terres et des bestiaux.»

Actuellement Ralph doit \$4,000. On l'a menacé de forclusion et «sans mes vaches, dit-il, je pense que la forclusion serait chose faite depuis longtemps...»

«Peter Kulyna, âgé de 41 ans qui fait de l'agriculture mixte depuis l'âge de 18 ans, prétend qu'il y a amplement de terres agricoles à vendre actuellement et que c'est inutile de défricher de nouvelles terres.»

«Il y a une dizaine d'années, il avait, dit-il, huit quarts de mille de terre et environ \$30,000 en argent comptant.»

• (1600)

A l'heure actuelle, il a presque épuisé ses réserves et dit que c'est simplement parce que le prix de revient des produits agricoles est trop élevé par rapport au prix de vente.

Voilà les perspectives qu'offre généralement l'agriculture de nos jours, surtout dans le nord des provinces et dans d'autres régions de l'Ouest canadien. Les causes principales du problème sont le décalage entre le coût de production et le prix donné au cultivateur, le manque de renseignements précis sur les marchés et les difficultés d'ordre fiscal.

Lorsqu'on examine ce projet de loi tendant à modifier la loi sur le crédit agricole, on constate tout d'abord qu'il dépasse largement les objectifs initiaux de la loi en question. On peut considérer un certain nombre de propositions d'amendement comme des améliorations visant à répondre aux besoins actuels, à la demande courante. Ces amendements prévoient notamment une augmentation des prêts, un accroissement de la capitalisation, une révision des conditions d'âge et de citoyenneté. En règle générale ces amendements sont souhaitables et je n'y vois aucune objection. Par contre cette mesure profitera peu aux cultivateurs qui éprouvent actuellement des difficultés à rembourser leurs hypothèques. Le principal problème actuel de l'agriculture est celui du revenu net et non pas nécessairement de plus grandes facilités d'emprunt.

Dans un discours prononcé la semaine dernière à la Chambre, le député de Bruce (M. Whicher) s'est longuement attardé à nous exposer combien la situation de l'agriculture s'était améliorée. C'est peut-être vrai pour l'Ontario mais je dois dire que dans l'Ouest nous accusons une

réduction d'environ 50 p. 100 de nos revenus nets entre 1966 et 1970. Je cite là des chiffres de revenu agricole net pour 1970 fourni par Statistique Canada. En 1966, notre revenu net effectif était d'environ 1 milliard de dollars. Il est tombé à environ 494 millions en 1970, soit une baisse de plus de 50 p. 100.

Lorsque le président de la Société de crédit agricole a comparu l'autre jour devant le comité permanent il lui a dévoilé le montant des arriérés d'emprunt des cultivateurs. Dans l'Ouest ces arriérés s'élèvent à environ 15 millions de dollars, soit quelque 25 p. 100 des prêts échus. En Ontario, les arriérés s'élèvent à 1.5 millions soit 7.7 p. 100 des prêts échus. Au Québec, ils s'élèvent à \$446,000, soit 4.7 p. 100. Ainsi, bien qu'il s'agisse de problèmes qui se posent dans tout le pays la situation de l'agriculture de l'Ouest est davantage compromise que celle du centre du Canada.

L'article 1 du bill stipule:

La Société à tous les pouvoirs qui lui sont indispensables pour s'acquitter des obligations et fonctions que peut lui confier le gouverneur en conseil relativement à l'administration de tout programme agricole ou qui lui sont confiées en application de tout autre loi du Parlement du Canada.

Il me semble que c'est une délégation de pouvoirs en faveur de la Société du crédit agricole en vue de lui permettre de modifier la structure économique et sociale de l'agriculture. Ces pouvoirs sont très étendus. Ils peuvent être conférés aux directeurs par le gouverneur en conseil ou par une loi du Parlement. C'est le premier reproche que je fais à ce bill. Si nous donnons carte blanche à une société de la Couronne pour administrer des programmes agricoles et modifier la notion d'agriculture il faut qu'en tant que parlementaires nous ayons le droit de savoir en quoi consistent ces programmes et d'en débattre. Et surtout le Parlement et les cultivateurs doivent connaître ce qu'impliquent ces programmes.

Je suis contre tout programme confié à la Société du crédit agricole ou à tout autre organisme fédéral par décret du Conseil et j'espère qu'au comité on proposera un amendement qui supprimera le droit d'assigner une telle fonction à la Société par décret du Conseil. Les détails du programme applicable en vertu de cet article du projet de loi sont très vagues, ambigus et, à plusieurs égards, discutables. En fait, la mesure législative dont nous sommes saisis ne traite pas des modalités relatives à ce qu'on appelle le programme de développement des petites entreprises agricoles. Nous ne pouvons, sans connaître les détails et les intentions du gouvernement, discuter intelligemment de cette partie du projet de loi.

A mon avis, les motifs qui se cachent derrière ce programme font partie d'un complot visant à assainir l'agriculture en encourageant l'élimination d'un grand nombre de cultivateurs. C'est, si on le veut, une forme de génocide professionnel. Nul doute qu'on tend, en dernier ressort, à mettre en œuvre le plan élaboré dans leur tour d'ivoire, par les bureaucrates et les universitaires qui se fondent sur un processus de rationalisation et de regroupement des entreprises agricoles familiales. Le programme de regroupement des petites exploitations agricoles, les diverses politiques gouvernementales et, bien sûr, le rapport de la Commission de planification de l'agriculture nous portent à croire que cette industrie n'est plus considérée comme un mode de vie, mais plutôt comme une entreprise commerciale répondant à des impératifs immuables, et cela malgré l'incertitude du climat, du marché international et de la politique concurrentielle des autres pays.